

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 124

présenté par

M. Lellouche, M. Hetzel, M. Perrut, M. Vitel, M. Marlin, M. Decool, M. Poisson, Mme Lacroute et
Mme Louwagie

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« , en particulier lorsqu'ils disposent d'un système judiciaire effectif permettant de déceler, de poursuivre et de sanctionner les actes constituant une persécution ou une atteinte grave, et lorsque le demandeur a accès à cette protection »

les mots :

« aux libertés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2007 il y avait 35.520 demandes d'asile, en 2013 66.251 demandes, soit une évolution de +86,5 % en seulement 5 ans.

La définition retenue à l'alinéa est beaucoup trop large. Avec l'écriture proposée, on augmente de manière considérable le nombre de demandeurs d'asile et les problèmes qui en résultent.